

17th Meeting of the States Parties of the Anti-Personnel Mine Ban Convention (Ottawa Convention)
November 26-30, 2018

Topic: Article 5 (Mine Clearance obligations) Implementation

When: Tuesday, November 27, 15:00 to 18:00 and Thursday, November 29, 10:00 to 13:00

Where: Palais des Nations, Room XVIII

Statement by Canada on Gender and Mine Action

Madam Chair,

Canada warmly congratulates Mauritania for the completion of its mine clearance obligations.

Canada is encouraged by the increase in the number and quality of the reports submitted to the Article 5 Implementation Committee in the last year. We would like to leverage Article 5 to highlight the importance of including a gender perspective in mine action.

Canada is committed to gender equality and to the empowerment of women and girls. This is reflected in the pivotal role that women play in the implementation of our international assistance programmes, including our mine actions projects. We see this as the most effective way to challenge poverty and inequality, and build lasting peace.

We encourage all humanitarian implementation partners to follow equal opportunity employment policies to ensure fair and open hiring processes for men and women.

We must also strive to increase the meaningful inclusion of women in peace processes, and ensure they are full partners in security, disarmament and arms control discussions, negotiations and processes, including Disarmament, Demobilization, and Reintegration. In doing so, we must look at the full spectrum of agency that defines women and men's roles during and after conflict.

In conducting surveying, community liaison, mine risk education, and clearance, women's participation is essential to gaining access to key population segments otherwise inaccessible to male-only teams, thus ensuring that gender dimensions are considered in data collection, identification of community needs, and prioritisation of hazardous area clearance and the identification of victims.

Already in Iraq, Colombia and Sri Lanka, where our implementing partners employ gender-balanced community liaison teams and, depending on the local context, train local women as part of their clearance crews, we have seen that mine action empowers women to become agents of change and peace builders within their communities.

Similarly, in Afghanistan pre- and post- clearance non-technical survey teams include women in order to access the knowledge and perspectives of female community members who would otherwise be unapproachable by male surveyors in more conservative areas of Afghanistan. Modest new initiatives are being launched that revolve around the trial use of mixed (spouses) and all-female demining teams.

Lastly, we would like to highlight the positive impact that the Convention's work has had on shaping the meeting of the G7 in Canada. In their April 2018 joint communiqué, G7 Foreign Ministers stated that:

“We remain committed to comprehensive mine action addressing mines, explosive remnants of war and unexploded ordnance. We commend the work being done under the Ottawa Convention to address the gendered impacts of anti-personnel mines and leverage opportunities to empower women and girls as agents of change in their communities.”

We think this is notable step in the right direction and an example of how the Ottawa Convention continues to bring about positive change and keep people as the focus of our disarmament efforts.

Thank you.

17^e assemblée des États Parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) – 26 au 30 novembre 2018

Sujet : Mise en œuvre de l'article 5 (obligations de déminage)

Date : Mardi 27 novembre, de 15 h à 18 h ou jeudi 10 h à 13 h

Lieu : Palais des Nations, salle XVIII

Déclaration du Canada sur le genre et l'action antimines

Madame la Présidente,

Le Canada félicite vivement la Mauritanie pour la réalisation complète de ses obligations de déminage.

Le Canada se voit encouragé par l'accroissement du nombre et de la qualité des rapports qui ont été soumis au Comité de mise en œuvre de l'article 5 au cours de la dernière année. Nous voudrions faire fond sur l'article 5 pour souligner l'importance d'inclure un point de vue tenant compte des différences entre les sexes dans la lutte antimines.

Le Canada s'est engagé à défendre l'égalité des sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Cela se reflète dans le rôle crucial que jouent les femmes dans la mise en œuvre de nos programmes d'aide internationale, incluant nos projets de lutte antimines. Nous considérons cela comme la manière la plus efficace pour contrer la pauvreté et les inégalités, et pour établir une paix durable.

Nous encourageons tous les partenaires humanitaires de la mise en œuvre à respecter les politiques d'égalité d'accès à l'emploi afin d'assurer des procédures d'embauche équitables et ouvertes pour les hommes et les femmes.

Nous devons également nous efforcer d'inclure de façon significative les femmes dans les processus de paix et d'assurer qu'elles soient des partenaires à part entière dans les discussions, les négociations et les processus portant sur la sécurité, le désarmement et le contrôle des armes, y compris le Désarmement, la démobilisation et la réintégration (ou DDR). Pour ce faire, nous devons tenir compte de la gamme complète d'organismes qui définissent les rôles des femmes et des hommes pendant et après un conflit.

Qu'il s'agisse de la détection des mines, de la liaison avec la communauté, de l'éducation sur les risques ou du déminage, la participation des femmes est essentielle en vue d'accéder à des segments clés de la population qui seraient inaccessibles à des équipes formées uniquement d'hommes. Cela permet ainsi d'assurer que l'on tienne compte des dimensions sexospécifiques dans le cadre de la collecte de données, de la détermination des besoins de la communauté, et de la sélection des zones à déminer en priorité et de l'identification des victimes.

Déjà, en Irak, en Colombie et au Sri Lanka, nos partenaires emploient des équipes de liaison communautaire ayant des proportions égales d'hommes et de femmes et, selon le contexte local, forment des femmes aux activités de déminage. Nous avons constaté que la lutte antimines habilite les femmes à devenir des agents de changement et de la paix au sein de leurs communautés.

Dans le même ordre d'idées, en Afghanistan, les équipes non techniques de levé avant et après le déminage comprennent des femmes afin d'avoir accès aux connaissances et aux points de vue des femmes de la communauté qui seraient sinon inaccessibles aux hommes experts-métreurs dans des régions plus conservatrices de l'Afghanistan. De nouvelles initiatives modestes sont amorcées qui sont axées sur l'utilisation à titre d'essai d'équipes de déminage mixtes (époux) et uniquement féminines.

Enfin, nous voudrions souligner l'influence positive que les travaux de la Convention ont exercé sur l'établissement de la réunion du G7 au Canada. Dans leur communiqué conjoint d'avril 2018, les ministres étrangers du G7 ont déclaré ce que suit :

« Nous restons déterminés à mener une action globale contre les mines, les restes explosifs de guerre et les munitions explosives non explosées. Nous saluons le travail accompli dans le cadre de la Convention d'Ottawa pour remédier aux effets sexospécifiques des mines antipersonnel et tirer parti des possibilités d'autonomisation des femmes et des filles en tant qu'agents de changement dans leurs communautés. »

Nous croyons qu'il s'agit d'un pas très important dans la bonne direction et d'un exemple de la façon dont la Convention d'Ottawa continue de susciter un changement positif et de maintenir les gens au cœur de nos efforts de désarmement.

Merci.